

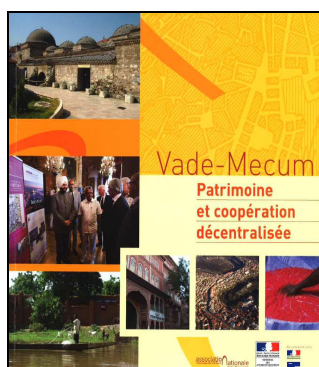
PROTECTION/REGLEMENTATION



« ZPPAUP, un dialogue d'avenir » in *La Pierre d'Angle*. Paris : Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France, novembre 2009, n°51-52. 72 p.

Résumé :

Les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ont été créées il y a trente ans, successivement ZPPAU en 1983 et ZPPAUP en 1993. Il en existe déjà 600 et 400 sont encore à l'étude. Ces zones de protection sont nées de l'ambition de donner aux communes l'opportunité de jouer un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine au côté de l'Etat. Cette collaboration étroite se concrétise quotidiennement sur les chantiers entre les collectivités et les architectes des bâtiments de France. De la Seine-Saint-Denis à la Bretagne, de nombreux projets de protection ont vu le jour et quelques uns des plus récents sont présentés ici.

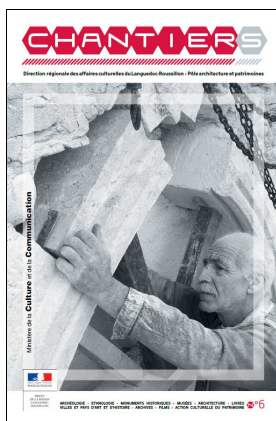


Patrimoine et coopération décentralisée. France. Ministère des Affaires étrangères et européennes. Ministère de la Culture et de la Communication. 2012. 132 p.

Résumé :

Le patrimoine est depuis de nombreuses années au cœur des stratégies et des enjeux de développement de nombreux pays. Ainsi, les réflexions sur l'urbanisme, la modernisation du cadre de vie, le développement économique et la cohésion sociale ne sont pas dissociables de celles relatives au patrimoine, tant ce dernier, loin d'être opposé à ces enjeux fondamentaux, peut contribuer puissamment à leur réalisation et en tirer lui-même un grand profit.

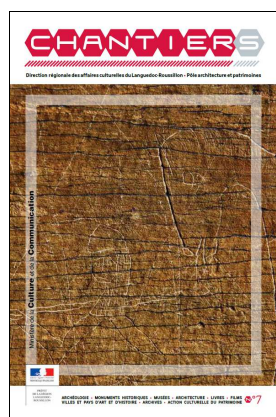
De la sensibilisation à la réhabilitation, de la législation au développement économique, cet ouvrage a pour objectif de fournir des conseils et des outils pour la création d'une coopération décentralisée efficace, pérenne, au service d'un patrimoine commun.



« 1913-2013, Cent ans de protection ». *Chantier(s)*. Montpellier : Direction Régionale des Affaires Culturelles, 2013. n°6. 31 p.

Résumé :

Le 31 décembre 1913 était voté la loi sur les monuments historiques. Aujourd'hui intégrée dans le Code du Patrimoine, ce texte reste une référence en matière de protection du patrimoine. Son efficacité est reconnue au niveau mondial et inspire les législateurs d'autres pays. Après un retour sur l'historique de cette loi et sur l'origine des monuments historiques, le dossier aborde la question des objets protégés en Languedoc-Roussillon et nous interroge sur le coût d'entretien du patrimoine et les questions posées par la société actuelle au sujet de sa conservation et de sa protection.



« Les espaces protégés ». *Chantier(s)*. Montpellier : Direction Régionale des Affaires Culturelles, 2014. n°7. 31p.

Résumé :

Dans la continuité de la loi de 1913 sur les monuments historiques, les lois de 1930 sur les sites naturels et de 1943 sur les « abords » des monuments classés ont été mises en place afin de compléter la protection de notre patrimoine. Le dossier revient sur l'évolution des lois en ce domaine au XX^e siècle et dans la première décennie du XXI^e siècle, et nous questionne sur l'avenir de la politique de protection des sites inscrits et classés.



« Patrimoine culturel, patrimoine naturel ». *Chantier(s)*.
Montpellier : Direction Régionale des Affaires Culturelles,
2014. n°8. 31p.

Résumé :

La gestion et la conservation des sites naturels ont fait l'objet de plusieurs lois depuis la première moitié du XX^e siècle. Les sites classés, d'abord de façon isolés, ont laissé la place à de grands ensembles paysagers, apportant ainsi de nouvelles idées pour leur conservation, qui relève désormais plus d'une véritable gestion. Ce dossier fait le point sur les actions mises en place aux niveaux européens, national et en Languedoc-Roussillon, faisant état d'une mobilisation générale des pouvoirs publics autour de ce sujet.